

L'action est la sœur du rêve

« l'erreur capitaliste,
c'est d'avoir pris le désir
de marchandise pour
le désir tout court »

Frédéric Lordon

SNAP!

Le Syndicat national
des Artistes Plasticiens
de la Confédération Générale
du Travail vous informe
de vos droits et vous appelle
à participer aux luttes pour
la défense de nos métiers.

Journal du Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT

An 2021



Photo : Emmanuel Jacques

Tout au long de cette crise sanitaire, le ministère de la Culture s'est révélé incapable de venir au secours des artistes auteurs, pas plus que le gouvernement n'a su convaincre de sa capacité à protéger la population.

En raison de la complexité des dispositifs d'aide et de leur nombre¹, seuls 10 % des auteurs des arts visuels ont perçu une indemnisation. Et quel pactole puisque les deux tiers d'entre eux ont touché 1 400 € pour l'ensemble de la crise. 120 € par mois. Même pas une misère, une honte. Car c'est bien la honte qui devrait prévaloir au ministère de la Culture. Incapable de peser dans les décisions, incapable d'obtenir la réouverture des lieux culturels alors que toutes les grandes surfaces remplissaient les poches de leurs actionnaires.

Pendant ce temps, les non-essentiels que nous sommes restent sur le carreau. sur le carreau mais pas à rien faire. Nous avons « mouillé la chemise » pour expliquer les aides autant que pour tenter d'infléchir les décisions politiques, enchaîné les réunions à distance tout en intervenant sur de très nombreux cas individuels. Car, si la crise sanitaire ne suffisait pas, il fallait que le gouvernement aille au bout du sabotage de notre régime de Sécurité sociale en le confiant à l'URSSAF du Limousin, incapable de gérer ce navire à la dérive.

La « start-up nation » a, une fois de plus montré ses limites, infoutue de faire un site Internet qui fonctionne. Dans sa folie réformatrice, le passage de la fiscalité au « prélèvement à la source » est venu ajouter la cerise sur un gâteau libéral déjà totalement indigeste. Nous attendons toujours des réponses concernant les validations d'ouverture de droits et les demandes de surcotisations...

Dans ce grand désordre, nous avons surtout le sentiment d'assister à une grande liquidation. Prenons le fonds d'aide aux TPE (très petites entreprises) puisque les artistes auteurs y sont éligibles. 22 000 d'entre nous (sur 270 000) en auraient bénéficié plafonné à 1 500 euros (sans impôts ni cotisations sociales) de juin à septembre. Nous avons subitement vu les vannes s'ouvrir « quoi qu'il en coûte » depuis octobre. Plafonné à 10 000 euros, il compense maintenant l'intégralité des pertes de chiffre d'affaires. Soit, mais toujours sans fiscalité ni cotisations. De fait, celles et ceux qui bénéficient de cette aide gagnent plus aujourd'hui qu'en période d'activité. Et qui va payer la facture alors que l'on nous expliquait déjà avant que les caisses de l'État étaient vides ?

La réponse est toute trouvée : liquidation des services publics, liquidation de la Sécurité sociale et de toutes les formes de socialisation des revenus, liquidation de ce patrimoine commun conquis au fil des décennies.

Mais n'y voyez pas de notre part un quelconque signe de découragement ou de défaitisme, bien au contraire.

Si nous étions sans illusions avant, nous sommes aujourd'hui convaincus qu'il faut mettre notre énergie dans la construction de jours heureux. Et ce n'est en rien contradictoire avec notre engagement syndical. Depuis près de trois ans, le SNAPcgt réfléchi à la question du salaire à la qualification,

à un système qui nous sorte de la dépendance aux marchés (qu'il s'agisse de celui de l'art comme de celui du travail). Cela suppose évidemment une autre société, une préoccupation environnementale et sociétale tournée vers le vivant plus que vers le profit.

Alors dans l'immédiat, nous engageons notre réflexion sur la mise en place d'un système d'indemnisation en cas de baisse des revenus des artistes auteurs.

Ce n'est pas une assurance chômage car nous n'avons pas d'emploi ni d'employeur et que même sans commande, nous travaillons. C'est une sécurisation de nos parcours professionnels, seule à même de sortir les travailleurs-ses que nous sommes de cette précarité si ravageuse mais tellement romantique...

Ce n'est pas le moment ? Si, bien sûr. C'est en 1945 que la Sécurité sociale a été conçue. C'était le moment ?

Plus que jamais, nous pensons nécessaire de porter nos aspirations, de faire front et de nous rassembler pour réaliser nos rêves.

Plus que jamais, le SNAPcgt est déterminé à prendre part à ces jours heureux.

Guillaume, scénographe

¹ Le fonds de solidarité géré par Bercy, le fonds géré les régions, deux fonds du ministère de la Culture, deux dispositifs de prise en charge partielle des cotisations URSSAF, un fond social à l'IRCEC



CECI N'EST PAS UNE RAQUETTE

Mais du racket!
90 % de la population des artistes auteur-ices n'ont pas été aidés par le fonds TPE (financé par de l'argent public), malgré un impact évident sur leurs revenus: les cours à l'atelier et les petits boulots alimentaires empêchés, les événements culturels annulés et l'ensemble de notre secteur qui est clairement sinistré, mais il a été décidé de n'aider qu'une partie de la population des artistes auteur-ices. Nous avons parsemé ce journal de quelques-uns de vos témoignages.



À L'APPEL DU CORBNARD...

... nous partîmes à cinq, mais par un prompt renfort Les R.G. nous vîmes trois mille devant l'URSSAF Limousin, tant à nous voir marcher avec un tel visage, Les plus épouvantés reprenaient de courage...

La Direction nous reçut et assura: Tout va bien, Tout va très bien. Dites-le, faites passer le message: Les difficultés sont derrière nous. Les bugs, les complications de toute cette année, faut les oublier. Nous sommes bientôt fins prêts d'envoyer le programme automatique dématérialisé, que vous attendez.

La promesse n'engage que ceux qui y croient. Le CorbNard croasse: J'y croaave pas, j'y croaave pas!!! J'veux un vrai GUICHET UNIQUE de Sécurité Sociale. Continuons le combat!!!

En ce premier avril 2021, à l'initiative du SNAPcgt, les occupant-es du Théâtre de l'Union de Limoges avaient investi l'URSSAF Limousin. On recommencera.

« J'ai honte d'être pauvre j'en peux plus de ces pro

RÉCAPITULATIF DE NOS REVENDICATIONS

PARER AUX URGENCES

Ajuster le Fonds de solidarité covid TPE: compenser des pertes relativement à la moyenne de la meilleure des 5 dernières années. Plafond à 6 000€. Durée: toute l'année 2021. Garantir 1500 € mensuel minimum à la personne. **Indemnités journalières maladie, congés parentaux minimum de 25€/jour**, sans autre formalité que la dépose de l'arrêt de travail. Calcul valorisé si droits supérieurs. Validation des trimestres retraite 2019 et 2020, et 2021 selon le même principe. **Mise en pause de la catastrophe du régime auteur.** La cotisation prévisionnelle doit être optionnelle. **Un service URSSAF spécialisé artistes auteur-es à Paris.** **Une unité CNAM spécialisée Indemnités Journalières au même endroit.** Correction des dysfonctionnements de la plateforme URSSAF artistes auteur-es. **Application de la directive européenne sur le Droit d'Auteur:** une redevance sur les géants (google, facebook, intagram, amazon...). qui pillent sans contrepartie nos images, pour rémunérer les auteur-es, abonder leur régime social et l'action culturelle. **L'application générale du Droit**

de Présentation aux expositions publiques et virtuelles. **Le secours exceptionnel du CNAP** doit être un rattrapage de situations exceptionnelles. **Le secours exceptionnel de l'URSSAF** doit être accessible aux artistes auteurs.

CONSTRUIRE

Une Sécurité sociale complète des artistes auteur-es qui garantisse protection sociale, revenus de remplacement, allocations et retraites. Le service spécialisé URSSAF / unité CNAM, compétent, attentionné doit pouvoir recevoir les publics. Y adjoindre des unités CNAV et CNAF, pour calculer les allocations et trimestres, éviter les disparités de traitement. Antennes en grandes régions quand ça fonctionnera. **Maison des Artistes/AGESSA:** retour des auteur-es à l'administration de leurs organismes, ou création d'une vraie Caisse d'Assurances Sociales des Artistes Auteur-es, au régime général. Allocations à la personne: Le RSA et l'Allocation Adulte Handicapé doivent être attachées aux personnes et non au foyer pour libérer les bénéficiaires d'éventuelles emprises de conjoint. La couverture sociale des accidents du travail, de trajet et des maladies

professionnelles doit être envisagée dans la Sécurité sociale et non en assurances privées. L'IRCEC doit être revu ou changé. Une Complémentaire Santé facultative peut être envisagée. **Vivre de nos métiers:** rémunération des concours, appels à projets. Pour une commande publique démocratisée. Les gros budgets 1 % artistique doivent acquérir plusieurs œuvres.

DÉMOCRATIE

Pour que les artistes et leurs organisations ne soient plus nommés par les institutions, et que les syndicats y mandent leur-es représentant/es. Des élections professionnelles par listes d'organisations syndicales ou professionnelles. Elles indiqueront la représentativité des organisations selon les métiers et localement. **Corps électoral:** les auteur-es identifiés au régime, par métier et géographiquement. **Administrer la Sécurité sociale des artistes auteur-es** avec toutes les catégories d'auteur-es. Représentation au CNAP, et selon résultats locaux aux commissions locales, DRAC et SODAVI, FRAC, centres d'arts. Pierre, sculpteur

Lexique de Gros Mots.

URSSAF: Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations Familiales
CNAM: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNAV: Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNAF: Caisse Nationale d'Allocations Familiales
IRCEC: Institution de retraite complémentaire de l'enseignement et de la création
SODAVI: Se comprend comme ça se prononce...



VERS LE REVENU DE REMPLACEMENT ET AU-DELA

Taradé-es par la crise sanitaire qui s'étire et nous prive de lieux d'expression, nous nous mobilisons pour conquérir un «revenu de remplacement». La question est de savoir ce que nous visons réellement à travers cette revendication: cherchons-nous à gratter un petit quelque chose afin de traverser les tempêtes sans couler à pic, ou sommes-nous en train de poser les jalons d'un statut protecteur de travailleur-euses de l'art? Quelle que soit la réponse, les chances de voir advenir une telle avancée à court terme sont minces. Acquis au capitalisme le plus débridé, ceux qui prétendent nous gouverner ne sont pas prêts à desserrer leur étreinte. Par conséquent, nous devons profiter de ce tour de chauffe pour poser la discussion en des termes offensifs.

Nous n'avons aucun intérêt à demander une allocation forfaitaire financée par l'impôt. Un tel droit ne serait même pas un progrès par rapport à des minima sociaux comme l'ASS et le RSA. Laissons de côté cet embryon de revenu de base qui nous confinerait dans la charité et penchons-nous sur les possibilités offertes par le régime général de la Sécurité sociale tel qu'il fut bâti par les militant-es de la CGT. Qu'est-ce que cette retraite que Macron et ses prédécesseurs s'acharnent à déboulonner? C'est le droit de conserver son meilleur salaire après sa carrière, c'est-à-dire hors de l'emploi. Historiquement, le même principe est à l'œuvre dans l'assurance chômage qui garantit le maintien du salaire des travailleur-euses ayant quitté leur poste de travail. Cette situation est bien

ce tjrs
se ki on bcp
ki trou
ke se ki on pe
on tro

connue de nos camarades intermittent-es qui sont payé-es par la caisse de l'Unédic entre deux engagements. Le temps est venu d'accéder à notre tour à ce droit fondamental à la continuité du revenu. Pour y parvenir, la formule est simple: revenu de référence x taux de remplacement = salaire attaché à la personne.

Ces derniers mois, différentes hypothèses ont évoqué une entrée des artistes-auteur-es dans le régime à partir de niveaux de revenus compris entre 500 et 900 heures SMIC¹. Ces critères sont encore trop élevés puisque le plus clément laisse sur la touche près de la moitié des travailleur-euses recensé-es par la Maison des artistes. Si nous voulons instaurer un régime égalitaire et populaire, il faudra sans doute abaisser le seuil d'entrée à 300 heures SMIC maximum. Cela nécessitera de porter le revenu de remplacement des artistes aux ressources les plus faibles au niveau du SMIC².

Bien entendu, qui dit nouveau droit dit nouvel apport. Ainsi, nous devons justifier notre intégration dans la communauté des productrices et producteurs-cotisant-es. Dans le cadre d'un régime ouvert garantissant un salaire minimum à une majorité d'assuré-es, l'instauration d'une nouvelle cotisation pour les artistes-auteur-es ne devrait pas poser de problème, surtout si son taux n'excède pas 2 % du bénéfice. Cependant, l'apport le plus important devra provenir de nos diffuseurs, dont la participation est vingt à quarante fois inférieure aux cotisations des employeurs. Ainsi, la « contribution diffuseur » devra être augmentée de la part patronale de la cotisation chômage pour atteindre un taux de 5,15 % assis sur la rémunération brute. Pendant la crise sanitaire, nos institutions les plus vénérables n'ont eu de cesse d'afficher leur volonté de « soutenir les artistes ». Le moment venu, nous saurons leur indiquer comment réaliser ce souhait.

Derrière ces réflexions sur le revenu de remplacement se profile une transformation de notre statut. L'épisode du coronavirus nous montre qu'il est absurde d'être rémunéré-es à la mesure de ce que nous vendons. Nous devons nous définir comme des travailleur-euses et nous préparer à devenir titulaires d'un salaire à la qualification personnelle.

Aurélien, écrivain

¹ Soit des revenus annuels de 5000 à 9000 euros.
² C'est la garantie d'un revenu minimum mensuel de 1231 euros nets.

«...depuis des années, procédures humiliantes».

Chacun cotise selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins

Ambroise Croizat est né avec le XX^e siècle. Ajusteur dès l'âge de 13 ans (son père est mobilisé dans la grande boucherie de 1914) il doit nourrir la famille. Dans cette aurore du siècle, la révolte était commune à toutes les adolescences. La guerre en arrière fond, les révolutions sont dans les têtes.

Ambroise s'engage dès 13 ans à la CGT. A 17 ans il anime les grandes grèves de la métallurgie lyonnaise. Véritable orateur, surtout rassembleur, en 1920, il adhère au parti communiste naissant. Il est partout, dans les usines, sur la route, dans les occupations, il s'engage contre les guerres colonialistes celle du Rif (menée par un certain Philippe Pétain) et de la Syrie. Il travaille à l'unité des forces populaires qui portera le Front Populaire au pouvoir. Il participera comme député de la Seine aux négociations scellant les congés payés, les 40 heures, la loi sur les conventions collectives (laquelle portera son nom).

1939, il est arrêté, connaîtra 17 prisons pour finir au bagne d'Alger. Sitôt libéré en 1943 après le débarquement allié en Algérie, il participe à l'Assemblée consultative auprès du général de Gaulle et du premier gouvernement provisoire. Là, en lien avec la CGT et le Conseil National de la Résistance, il préparera les fondements d'une République sociale.



«De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins» repris et popularisé dans la Critique du programme de Gotha de Karl Marx (écrit en 1875, publié en 1891)

Nommé dès le 25 septembre 1945 ministre du travail, on lui doit les comités d'entreprise, la médecine du travail, la formation professionnelle, le régime général des retraites, la réglementation sur les heures supplémentaires mais surtout cette Sécurité sociale conçue non seulement comme régime général de couverture sociale mais dont on confie la gestion aux travailleurs. «Il faut mesurer l'extraordinaire conquête que cela représenta en terme de démocratie sociale». Au salaire direct s'ajoutent désormais les allocations familiales. Pour les retraités, le régime général a conçu le revenu comme un salaire continué. Quant à l'assurance maladie, elle veille également au salaire pérenne des soignants et soutient l'équipement hospitalier en le soustrayant (en principe) à la loi du marché. Pour ce grand «intellectuel organique de la classe ouvrière», certes la Sécurité sociale est une création collective, mais, personne ne conteste qu'elle ait été portée par une volonté, une vision. Ambroise Croizat a fourni un travail épuisant pour mener à bien la réalisation patiente de sa mise en œuvre. Il meurt épuisé, terrassé par un cancer du poumon. Ils furent un million de personnes bouleversées à l'accompagner du siège de la CGT au Père-Lachaise.

Le SNAPcgt se joint à l'interpellation pour que ce bâtisseur de la Sécurité sociale et ministre d'État, Ambroise Croizat, entre au panthéon. Une haute figure sur le chemin de l'honneur.

Gilles, sculpteur et céramiste



«L'art-y chaud, le plat et le métier du pauvre»

«Je n'ai pas droit aux indemnités journalières maladie ou maternité»

«Je n'ai pas d'ordinateur et ne sais pas utiliser internet»



COMMENT FAIRE POUR QUE LES HOMMES CESSENT DE VIOLER ?

Depuis environ un an, les témoignages de violences misogynes, racistes, de harcèlement et d'abus de pouvoir dans les écoles d'art se multiplient. Le plus souvent, il s'agit d'agressions, verbales mais aussi physiques, commises par des enseignants sur leurs étudiant-es. Ces discours trouvent une résonance particulière sur les réseaux sociaux où la quantité de témoignages montre l'ampleur systémique du problème.

Le collectif Les Mots de Trop avait initié, il y a un an, un projet d'affiches qui rassemblait des paroles de ces victimes. Il s'est notamment diffusé par le biais du réseau social Instagram. Plus tard, d'autres comptes se sont créés, diffusant d'autres témoignages de violences, allant des propos racistes et sexistes jusqu'au viol, dans de nombreuses écoles en France. La structuration du mouvement lui a finalement permis de résonner plus loin qu'Instagram, pour toucher d'autres réseaux, numériques et IRL.

Les faits rapportés ici ne sont bien sûr pas une particularité des écoles d'arts. Nombreuses sont les étudiantes françaises qui rapportent avoir subi des violences sexistes, racistes, validistes, transphobes,

etc. Mais si dans les écoles de commerce, d'ingénieurs et autres Sciences Po, les violences décrites ont lieu dans leur très large majorité entre étudiant-es, le cas des écoles d'art semble se détacher du lot. Les victimes rapportent en effet majoritairement des situations de violence des profs vers les élèves.

Cette particularité s'explique par différents mécanismes bien spécifiques aux écoles d'art : beaucoup de témoignages s'accordent sur le fait que les relations abusives sont favorisées par la proximité et la décontraction cultivées dans les relations professeurs-étudiant-es, qui favorisent le glissement de la familiarité vers l'abus de pouvoir. Par ailleurs, la constitution même des différents groupes qui fréquentent les écoles d'art favorise un rapport de domination

de genre et de classe par sa constitution même, un terreau propice aux violences sexistes et sexuelles : ce sont majoritairement des femmes qui viennent y étudier, alors que les équipes pédagogiques sont largement constituées d'artistes hommes, bénéficiant de la reconnaissance de leurs pairs et d'une sphère d'influence, dans les écoles et en dehors.

C'est dans cette perspective qu'on peut aussi interpréter l'affaire Claude Lévêque. Le plasticien est accusé de viol sur mineurs par le sculpteur Laurent Faulon. L'article du Monde ayant dévoilé ces accusations témoigne des mêmes mécanismes d'influence et d'abus de pouvoir : Laurent Faulon y évoque notamment l'emprise que l'artiste exerçait sur sa famille, cultivant la fascination autour de sa personne. Ce témoignage illustre une domination de classe, entre un homme de culture et une famille «de pros».

Dans le petit monde de l'art contemporain, Claude Lévêque bénéficie d'une image «sulfureuse», au bord des normes, et cultive de façon assumée une relation ambivalente à l'enfance, tant dans son comportement qu'à travers sa pratique artistique. La fascination que cela crée participe à normaliser voire légitimer ce qui, dans d'autres contextes, aurait depuis longtemps sonné l'alerte. Cela n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'image dont bénéficiait également l'auteur Gabriel Matzneff.

Ainsi, bien que les violences sexistes et sexuelles dans les écoles d'art et le cas particulier de Claude Lévêque soient deux affaires distinctes, celles-ci en illustrent un même schéma de la domination et de l'emprise. Les violences sexistes, racistes et sexuelles ainsi que la pédo-criminalité

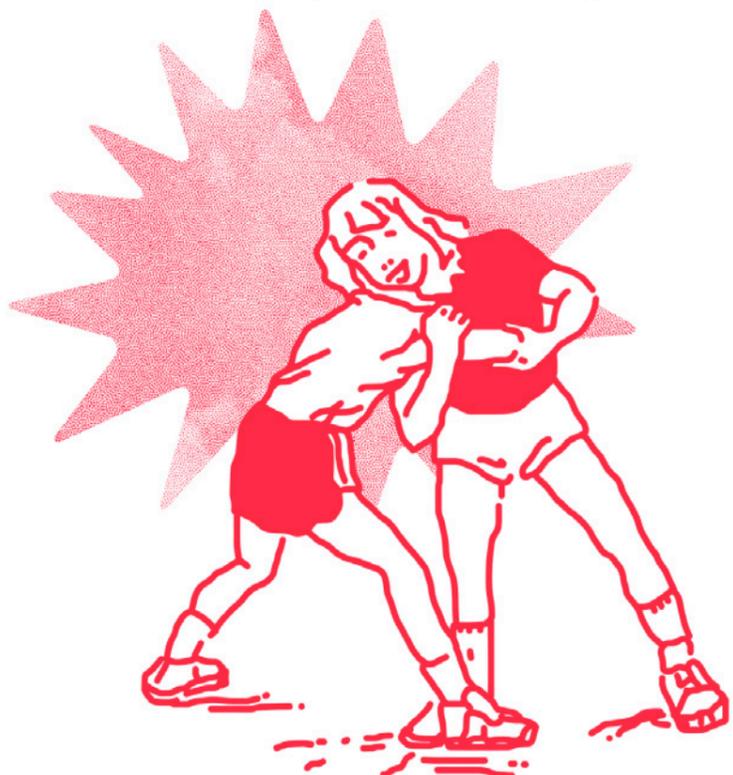
existent bel et bien dans le monde de l'art, autant que dans la société en général. Mais les réseaux d'influence et la célébrité, très présents dans nos milieux, leur offrent un bel espace pour se déployer.

En 2019, Adèle Haenel dévoilait avoir subi, adolescente, du harcèlement et des attouchements par le réalisateur Christophe Ruggia. Elle expliquait alors à Mediapart que son témoignage était aujourd'hui possible en grande partie parce qu'elle était maintenant plus connue et influente que son agresseur.

Doit-on donc attendre que les artistes en formation soient reconnus et sanctuarisés par les grandes institutions de l'Art pour entendre, écouter et prendre au sérieux leurs témoignages ? Si des figures comme Adèle Haenel donnent aux victimes force et sentiment de légitimité pour s'exprimer, alors tant mieux. Mais c'est tout autant le cas de la multiplication des témoignages et les réactions qui leur sont apportées. Il ne tient qu'à nous de les accueillir de façon inconditionnelle, de les rendre légitimes et de les soutenir avec bienveillance.

Mais traquer le mal à sa source doit maintenant devenir une priorité. Cela implique bien sûr de repenser collectivement le rapport à la réussite et au statut de «vedette». Il s'agit aussi de questionner nos postures, en tant qu'enseignant-es et intervenant-es auprès de publics, de discuter de ces sujets, de relever les petites phrases et gestes, qui sont déjà, en soi, des violences, et de confronter nos collègues agresseurs. **Libérons le monde de l'art des abus de pouvoir et des violences.**

Hélène, graphiste et sérigraphiste



«J'ai l'impression de ne pas mériter d'aide»

«J'ai touché l'aide, c'était super ça m'a permis de voir venir, de relancer des projets qui étaient abandonnés, sans contrainte économique qui parfois freine l'exercice de notre métier»

«J'ai travaillé en 2019, mais tout a été payé début 2020 et depuis, plus rien et je n'ai droit à rien»

«Je suis retraitée, donc pas aidée, ce mépris est très violent»



OQP

PARTOUT OÙ VOUS VOULEZ!

Le théâtre de l'Odéon est occupé depuis plus d'un mois, pour dénoncer la réforme de l'assurance chômage qui s'annonce injuste et totalement catastrophique. Le SNAPcgt lance avec le collectif formes des luttes un appel à images contre les précarités. Nous refusons toutes formes de misère, pour les intermittents de l'emploi et celles-ux du revenu, les privés-es d'emploi, de travail et de revenus, les sans papiers, les travailleurs-euses du sexe ainsi que les artistes-auteur-ices. Luttons tous-tes ensemble et en même temps! Plus d'informations sur notre site et **notre compte facebook** et sur le site: **formedesluttes.org**

« Mes revenus 2019 étaient quasi nuls, l'aide est nulle »

« J'ai droit à l'aide, mais les services fiscaux me demandent un justificatif de cotisations que l'URSSAF, la MdA ou l'AGESSA sont incapables de fournir »

« Ah bon, j'avais droit à une aide ? »

« Je viens de toucher les sous d'un boulot de l'an dernier, j'ai donc pas droit à l'aide ce mois-ci, pourtant l'attente m'a bien endetté. »



ALERTE IRCEC

Depuis quelques mois, nous sommes alerté par différents canaux (réels et virtuels) d'une recrudescence des saisies d'hussiers pour le recouvrement des cotisations de retraite complémentaires non réglées. Tous le monde le sait, les artistes sont d'affreux fraudeurs qui planquent leur magot en suisse, ce qui justifie de telles mesures. En aucun cas ça ne peut être des erreurs d'adressages des courriers par l'institution collectrice qui seraient la cause de cette évasion des cotisations. C'est pourquoi le ministère de tutelle a serré la vis en exigeant moins de laxisme à l'égard des auteurs mauvais payeurs. Si t'es hors délais, v'là l'hussier!

À quand la réouverture des lieux culturels ?

Les lieux culturels et les musées sont encore fermés. Est-il si difficile d'y tenir des mesures sanitaires, comme dans les magasins et les entreprises? Cette triste liste des priorités, de ce qui est « essentiel » et de ce qui ne l'est pas procède d'une gestion punitive, méprisante et infantilissante de la crise sanitaire.

Elle touche tous les endroits de sociabilité, de rencontre et d'échange: arts, loisirs, sports, bars, restaurants et universités. Nous sommes privés de culture au sens le plus large. Privés de ce qui nous caractérise et structure notre société. Celle qui nous anime en tant que groupe et donne sens à l'existence. Être avec les autres, échanger, nouer des liens n'a jamais été si important. L'être humain est un animal social.

L'enfermement et la privation de convivialités si longtemps font exploser les dépressions, un sujet dont l'écho médiatique n'émerge que maintenant. Pour beaucoup de gens, la privation de vie sociale, de plaisirs, de partages, s'ajoute à la précarité. Une dystopie néolibérale voudrait nous conduire en meute de consommateurs.

Cela a des conséquences sur nos manières de créer. On ne compte plus les injonctions à se réinventer en temps de pandémie. De la bouche même de la ministre Roselyne Bachelot, l'art numérique serait la solution universellement applicable en attendant la réouverture.

La numérisation, la dématérialisation ne conviennent pas à toutes les pratiques. Choisies parmi d'autres, elles participent des diversités. Imposées, instituées, elle aliènent, coupent le lien entre artistes, oeuvres et publics. Ça va pas le faire!

Solutions? Si le COVID est toujours là et que nous devons encore, collectivement, nous en protéger, sa gestion est très critiquable. Quelles sont nos priorités de société?

Pour réouvrir tous les espaces culturels il serait simple d'y appliquer des mesures comme dans les lieux de consommation et dans les entreprises: public réduit, réservations de créneaux, espacement et sens de circulation, notamment.



Pourquoi empêcher les artistes qui le souhaitent d'ouvrir leur atelier et d'accueillir du public?

Pourquoi les empêcher de conduire des cours en ateliers (individuels et partagés)? D'anciens inscrits disent que ces temps d'échange, de création, de partage, d'expression et de pratique en ateliers collectifs ou individuels, guidé par un professionnel leur manquent cruellement!

Ces petits espaces, oasis de proximité, et où bonheur, on met les mains dans la matière, où l'on dessine, où l'on travaille la couleur, la matière en vrai, où l'on discute, apporte et reçoit satisfaction et bien être. Nos multiples petits lieux de pratiques de proximité, tous les lieux culturels, et les phares institutionnels, sont tous essentiels et se complètent.

Revenir « comme avant », est-il souhaitable? Le SNAPcgt milite pour une réouverture juste, au bénéfice des artistes, en proximités des publics. Nous ne voulons plus de ces appels

à projet, ou lettres de motivations infantilisantes pour espérer être exposés, pris en résidence ou bénéficier de soutiens financiers.

Moins de méga-expositions disneylandisées, de fondations ou capitaux privés qui profitent des institutions publiques pour défiscaliser.

En somme, la perspective de rouvrir les lieux de culture nous conduit à re-questionner les conditions de production et de diffusion des arts: pour notre liberté de création, une plus juste rémunération, et un accès plus égalitaire du public à la création d'aujourd'hui.

Hélène, graphiste et sérigraphiste
Kathy, artiste
et Pierre, sculpteur



Un peu de temps après nos différentes interventions auprès des élus, la ville semble avoir entendu la requête de l'artiste et s'engage à remettre l'œuvre en état. C'est donc une histoire qui finie bien et qui montre qu'avec un syndicat derrière soi, on obtient souvent plus de chose.

Bruno, graphiste

L'affaire Vaster

Nous voilà, dans un petit bureau du commissariat du 5^e à Paris, Veronique Vaster et moi, en train de décrire au préposé, les raisons qui nous ont amenés jusqu'à lui pendant qu'il remplit, avec ses deux index, le formulaire officiel de dépôt de plainte.

Comment en est-on arrivé là?

Les faits: en 2008, Véronique, sculptrice, plasticienne, remporte un appel d'offre de la Ville de Paris pour créer des sculptures-fontaines dans des parcs de la ville. Janvier 2020, elle découvre, par hasard, que l'une de ses sculptures a été détruite et volée. Les restes de la sculpture montrent les traces d'un marteau piqueur qui indique une certaine détermination des malfrats. Véronique informe immédiatement l'élue du 13^e dont c'est le champ de compétence. Rien ne se passe. Véronique décide de déposer une plainte en ligne. On lui rétorque que sa plainte n'est pas recevable au motif qu'elle n'est pas propriétaire du bien. Ni une ni deux, Véronique vient voir son syndicat préféré, le SNAPcgt, et hop, prise de rendez-vous et nous voilà tous les deux

bien décidés à ce que la justice fasse son travail. Le fait extérieur qui éclaire un peu notre affaire c'est, qu'à peu près à la même période, non loin de là, une fresque d'Obey (Une Marianne très graphique, chère à notre très libéral président) a été elle aussi « modifiée » par des graffeurs facétieux.

Bizarrement, l'œuvre d'Obey a déjà retrouvé tout son éclat. Celle de Véronique ressemble encore à un vestige. Y aurait-il deux poids, deux mesures?

Petit rappel technique: le respect de l'intégrité de l'œuvre est un des aspects du droit moral, le fameux article L 121-1 du CPI¹. C'est au diffuseur d'assurer que cette intégrité soit respectée. Dans le cas présent le diffuseur c'est la Ville de Paris.

On entre donc dans la phase pédagogique de notre histoire. Après avoir expliqué à monsieur l'agent, que la ville est propriétaire de la part matérielle de la sculpture, mais que l'artiste reste propriétaire de l'œuvre immatérielle –

– ce qui justifie la plainte de l'artiste, il a fallu sensibiliser les instances municipales sur le fait qu'une œuvre d'art n'est pas un mobilier, et qu'elle a des devoirs à remplir sur ce patrimoine.

REGARDEZ-VOUS, REJOIGNEZ-VOUS !

snapcgt.org 01 42 49 60 13 contact@snapcgt.org

Adhésion annuelle: 1 % de vos bénéficiaires, c'est la règle à la CGT (par exemple pour 4 000 € annuel de bénéfice, votre adhésion annuelle est de 40 €) et 32 € pour les revenus inférieurs ou voisins des minima sociaux (RSA, ASS). Chèque à l'ordre du SNAP CGT, contactez nous pour plus d'informations. Pour rester informé, suivez-nous sur facebook et instagram et abonnez-vous à la newsletter du SNAPcgt en nous envoyant un mail.

Ont participé: Hélène Burel, Aurélien Catin, Bruno Charzat, Kathy Diascorn, Gilles Fromonteil, Pierre Garçon, Guillaume Lanneau, Clément Valette et René Weber. Avec les images de: Emmanuel Jacques, Bruno Charzat, Pierre Garçon, François Miehe, Gilles Fromonteil, H. Gillet, Mary-loup, Hélène Burel, Gérard Paris-Clavel, Clément Valette et Véronique Vaster. Imprimé en avril 2021 par Grenier.

¹ Code de la Propriété Intellectuelle

² je laisse ici un blanc qui correspond au temps de latence entre la fin de ma phrase et le début du moment où l'agent a recommencé à taper sur son clavier